

26 MAI 2010

UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 25 MAI 2010

DECRET N° 10-51/PR

Relatif au Gouvernement de l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001,
VU la loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, promulguée par le décret N° 09-66/PR du 23 mai 2009;

DECRETE:

ARTICLE 1^{er} : Les Vice-Présidents de l'Union sont chargés respectivement des fonctions et Ministères ci-après cités:

- 1.1 Vice-Président, chargé du Ministère de l'Agriculture, de la Pêche, de l'Environnement, de l'Energie, de l'Industrie et de l'Artisanat,
Monsieur IDI NADHOIM
- 1.2 Vice-Président, chargé du Ministère de l'Aménagement du Territoire, des Infrastructures, de l'Urbanisme et de l'Habitat,
Dr IKILILOU DHOININE

ARTICLE 2 : Sont nommés Ministres, membres du Gouvernement de l'Union des Comores, les personnes dont les noms suivent :

Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération, chargé de la Diaspora, de la Francophonie et du Monde arabe,
Me Fahmi SAID IBRAHIM

Ministre des Finances, du Budget et des Investissements
Monsieur Mohamed BACAR DOSSAR



.../...

Ministre de la Défense, de l'Intérieur et de l'Information,
Monsieur Ibrahima **MHOUMADI SIDI**

Ministre de l'Economie, du Travail, de l'Emploi, de l'Entreprenariat féminin et du
Commerce Extérieur,
Monsieur **MZE CHEI Oubeidi**

Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, de l'Administration Pénitentiaire et des
Affaires Islamiques, Chargé des Relations avec le Parlement,
Monsieur Djaffar **MOHAMED AHMED MANSOIB**

Ministère de l'Education Nationale, de la Recherche, de la Culture et des Arts,
Monsieur Fouad **BEN MOHADJI**

Ministre de la Santé, de la Solidarité et de la Promotion du Genre, Porte parole du
Gouvernement,
Monsieur Sounhadj **ATTOUMANE**

Ministre des Transports et du Tourisme,
Monsieur Hassani **ASSOUMANI**

Ministre de la Fonction Publique, des Réformes Administratives et Institutionnelles,
de la Décentralisation et des Droits de l'Homme,
Monsieur Djazila **SAENDOU**

Ministre des Postes et Télécommunications, de la Communication et de la Promotion
des Nouvelles Technologies de l'Information,
Monsieur Hodhoer **INZOUDDINE**

ARTICLE 3 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union
des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AHMED ABDALEH MOHAMED SAÏBI



UNION DES COMORES

Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 25 MAI 2010

DECRET N° 10-051/PR

Portant confirmation du Secrétaire
Général du Gouvernement de l'Union
des Comores.

LE PRÉSIDENT DE L'UNION.

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 28 décembre 2001 ;
- VU la loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001, promulguée par le décret N° 066/PR du 23 mai 2009 ;
- VU le décret N° 06-061/CE du 27 mai 2006, abrogeant et remplaçant le décret N° 03-081/PR du 13 août 2003, portant réorganisation Générale et mission des services de la Présidence de l'Union des Comores ;
- VU le décret N° 10-051/PR du 25 mai 2010, relatif au Gouvernement de l'Union des Comores ;

DECRETE :

ARTICLE 1^{er} : Monsieur Nouridine BOURHANE est confirmé dans ses fonctions de Secrétaire Général du Gouvernement de l'Union des Comores.

ARTICLE 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AHMED ABDALLAH MOHAMMED SAHIN



UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 25 mai 2010

DECRET N° 053/PR

Portant nomination du Secrétaire Général à
la Présidence de l'Union des Comores

LE PRÉSIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 24 décembre 2001,
VU la loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des
Comores du 24 décembre 2001, promulguée par le décret N° 022/PR du
23 mai 2009 ;
VU le décret N° 06-061/PR du 27 mai 2006, abrogeant et remplaçant le décret
N° 02-091/PR du 13 août 2003, portant réorganisation Générale et
Mission des services de la Présidence de l'Union des Comores ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Mohamed LARIF CHIKACHA, est nommé Secrétaire
Général à la Présidence de l'Union des Comores, en
remplacement de Monsieur Mohamed Ahmed Souini, appelé à
d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de
l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AHMED ABDULRAHMAN MOHAMMED
LE PRÉSIDENT



UNION DES COMORES
Unité - Solidarité - Développement

Président de l'Union

Moroni, le 25 MAI 2010

DECRET N° 03-051/PR

Portant nomination du Ministre d'Etat,
Directeur de Cabinet du Président de
l'Union des Comores.

LE PRESIDENT DE L'UNION,

- VU la Constitution de l'Union des Comores du 23 décembre 2001,
VU la loi référendaire portant révision de la Constitution de l'Union des
Comores du 23 décembre 2001, promulguée par le décret N° 03-055/PR du
23 mai 2009,
VU le décret N° 06-061/PR du 27 mai 2006, Abrogeant et remplaçant le décret
N° 03-081/PR du 13 août 2003 ; portant réorganisation Générale et
Mission des services de la Présidence de l'Union des Comores ;

DECRETE :

Article 1^{er} : Monsieur Ahmed Ben SAID IAFFAR, est nommé Ministre
d'Etat, Directeur de Cabinet du Président de l'Union des
Comores, en remplacement de Monsieur Mohamed Bacar Dossar,
appelé à d'autres fonctions.

Article 2 : Le présent décret sera enregistré, publié au Journal Officiel de
l'Union des Comores et communiqué partout où besoin sera.

AHMED ABDALLAH MUSA ABDI

